

ARRÊTÉ DEP-2026-408 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL MONTEUR EN INSTALLATIONS
DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2014 portant création du brevet professionnel monteur en installations du génie climatique et sanitaire ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel monteur en installations du génie climatique et sanitaire pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jérôme MARTEL, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-présidente :

Madame Camille ARNOULD, professionnelle

Enseignantes :

Madame Aurélie BLOCH

Madame Mélanie CHEVALLIER

Madame Coraline CLEDE

Madame Fatty FATOU

Professionnels :

Monsieur Thomas CAILLAT

Monsieur James DELOURME

Monsieur Sylvain FENECH

Monsieur Rémi MOMMEJA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET